

RAISON SOCIALE : .....

NOM : ..... Prénom : ..... VILLE : .....

N° API. (DGAL) : ..... Téléphone : .....

E-mail : .....

Désignation	Qté	P U TTC Jusqu'à 100 ruches	TOTAL TTC	P U TTC A partir de 101 ruches	TOTAL TTC
Apivar®/Apitraz® <i>(Etui de 10 lanières - traitement de 5 ruches)</i>		11,00 €	€	16,00 €	€
Apistan® <i>(Etui de 10 lanières - traitement de 5 ruches)</i>		11,00 €	€	16,00 €	€
Thymovar® <i>(Pour 5 Langstroth ou 3 Dadant)</i>		11,00 €	€	16,00 €	€
API BIOXAL 35® <i>(Traitement pour 10 ruches)</i>		22,00 €	€	22,00 €	€
Kit 10 pièges japonais		28,00 €	€	28,00 €	€
Appât <i>(Flacon 1 litre)</i>		26,00 €	€	26,00 €	€
Appât <i>(Dosette 10ml / 1 piège)</i>		0,60 €	€	0,60 €	€
Bombe anti frelons		8,00 €	€	8,00 €	€
		<b>TOTAL</b>	€	<b>TOTAL</b>	€

(Le total est à reporter sur le Bulletin d'Adhésion le cas échéant)  
**Cochez si vous souhaitez recevoir une facture**

Afin de préparer vos commandes avant les distributions, merci de nous envoyer votre commande, le bulletin d'adhésion (le cas échéant) et joindre votre règlement à l'ordre du **GDSA33** à :

Christophe Chambon 19 rue Guy Pellerin 33114 le Barp

**Important** : Comme stipulé dans l'article L.5422-1 du Code de la Santé Publique, nous vous rappelons qu'il vous est strictement interdit de revendre ou de céder à titre gratuit des médicaments vétérinaires.  
 Le GDSA décline toute responsabilité en cas de contrôle par les autorités compétentes.

Rappel du règlement intérieur article 1 : « Afin d'aider au mieux les adhérents et permettre la mise en place d'un budget d'achat de médicaments et matériels, objet social défini à l'article IV des statuts, tout Adhérent qui, après une interruption, réadhèrera au GDSA33, devra acquitter un droit d'entrée en sus de sa cotisation égal au montant de la cotisation annuelle ».